



3 nouvelles fonctions

Ajouter automatiquement un émetteur de factures

à partir de mars

Saisir manuellement les données des factures appartient au passé. eBill ajoute désormais automatiquement l'émetteur de factures.

Terminé avec la saisie manuelle des données. Désormais, vous pourrez ajouter automatiquement tous les émetteurs de factures dont vous souhaitez à l'avenir recevoir des factures via eBill. Vous activez simplement

cette fonction une fois que vous voyez la mention correspondante sur votre page eBill. De cette manière, le passage des factures papier ou par e-mail à eBill devient encore plus confortable.

Vos avantages en un clin d'œil:

- Passage automatique des factures papier et par e-mail à eBill
- Pas de remplissage fastidieux de formulaires d'inscription
- Pas de recherche d'émetteurs de factures compatibles à eBill

Vous trouverez plus d'informations et tous les détails sur le mode d'utilisation dans notre FAQ et dans le Quick Guide, que vous pouvez également télécharger.

Sharing

à partir de mars

Avec eBill, vous pouvez autoriser des personnes en qui vous avez confiance à gérer vos factures.

Vous recevez des factures mois après mois. Toutes doivent être payées, mais pas nécessairement par vous. Peut-être que votre colocataire paiera les frais de réparation de la machine à laver, votre partenaire aimerait prendre en charge une facture ou vos parents vous aideront en cas d'impasse financière. La nouvelle fonctionnalité Sharing d'eBill est extrêmement pratique dans de telles situations.

Donnez à d'autres utilisateurs eBill l'accès à votre propre compte eBill. Cela permet à d'autres de payer des factures qui vous sont adressées. Les autorisations sont accordées rapidement et retirées tout aussi rapidement. Et vous gardez toujours le contrôle total.

Vos avantages en un clin d'œil:

- Gérer facilement des factures en commun
- Contrôle total de toutes les opérations
- Les factures peuvent être payées par une personne autorisée

Vous trouverez plus d'informations et tous les détails sur le mode d'utilisation dans notre FAQ et dans le Quick Guide, que vous pouvez également télécharger.

Etablir des autorisations permanentes

à partir de mai

eBill rend les autorisations permanentes plus confortables et encore plus sûres.

Les autorisations permanentes avec eBill sont désormais encore plus simples. Quelques clics suffisent (dans le portail eBill), et tous les paramètres pertinents sont définis, par exemple pour régler automatiquement des

factures régulières. Vous pouvez mettre tout aussi rapidement fin à l'ordre d'autorisation permanente que vous l'avez donné. Vous restez donc flexible à tout moment, même pour les autorisations permanentes.

Vos avantages en un clin d'œil:

- Création simplifiée de vos autorisations permanentes
- Plus de confort et de sécurité
- Les autorisations permanentes peuvent être adaptées à tout moment
- Et elles peuvent être terminées à tout moment.

Vous trouverez plus d'informations et tous les détails sur le mode d'utilisation dans notre FAQ et dans le Quick Guide, que vous pouvez également télécharger.

Contact

Pour toute question relative au service eBill, veuillez vous adresser directement à votre banque.
Pour en savoir plus sur eBill, visitez le site www.ebill.ch.
